

AGA 2026 du Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke

Ratification des actes des administrateurs

Projets majeurs discutés lors de chacune des réunions du conseil

- **Production de l'exposition permanente Sève**
- Suivi et surveillance continue de l'échéancier, du budget, du contenu et du financement du projet afin d'assurer sa réalisation et son lancement prévu au printemps 2026.
- **Campagne de financement de Sève**
- Le conseil a suivi et orienté la campagne de financement majeure pour le financement de Sève. Un comité du financement a permis de collaborer plus étroitement avec l'équipe du Musée.

Les membres du conseil ont également contribué directement à la campagne en donnant du temps, en partageant leur réseau. Plusieurs ont même fait des dons à la campagne !

- **Renouvellement de la Convention collective des employé.es**
- Le conseil a accompagné et validé le processus de renouvellement de la convention collective en collaboration avec le comité de ressources humaines. Les discussions ont permis d'en arriver à une entente de principe comportant notamment des améliorations salariales, une modernisation de certaines conditions de travail ainsi qu'un mécanisme d'indexation plus prévisible pour les années futures.

Principales décisions du conseil d'administration, par réunion

491^e réunion du conseil d'administration - 12 mai 2025

- Autorisation du dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme de développement numérique de Tourisme Cantons-de-l'Est.

- Adoption d'un organigramme temporaire afin de soutenir les opérations durant une absence prolongée à un poste de direction.
- Approbation de l'acquisition du petit rorqual destiné aux collections du Musée.

492e réunion du conseil d'administration - 16 juin 2025

- Approbation des États financiers 2024-2025.
- Adoption d'une indexation des tarifs d'entrée et des abonnements.
- Création d'un comité chargé de revoir la stratégie globale de tarification.
- Autorisation du dépôt de la demande de financement PAFIM 2025-2028.

Résolution électronique du 20 août 2025

- Autorisation accordée à la direction générale pour que le Musée agisse comme sous-traitant de DT Solutions Services dans le cadre d'un appel d'offres public pour un projet numérique régional.

495e réunion du conseil d'administration - 2 septembre 2025

- Recommandation à l'AGA de nommer CJA CPA comme auditeur externe pour les exercices 2026 et 2027.
- Adoption du rapport annuel 2024-2025.
- Renouvellement du contrat de maintenance des systèmes mécaniques avec Honeywell.

497e réunion du conseil d'administration - 3 octobre 2025

- Nomination de Marie-Claude Vidal et Marilyne Cloutier au conseil d'administration.
- Approbation du dépôt du projet Balado interculturel.
- Approbation du dépôt du projet L'art de collectionner... des roches!.

498e réunion du conseil d'administration - 20 octobre 2025

- Nomination de Tessa Trott et Philippe Desbiens-Fortin au conseil d'administration.
- Création des comités permanents du conseil d'administration.

- Élargissement du mandat du comité de tarification afin d'y intégrer la réflexion sur le modèle d'affaires.

499e réunion du conseil d'administration - 8 décembre 2025

- Autorisation de poursuivre les activités de la Maison de l'eau dans l'attente d'une décision municipale.
- Autorisation de préparer une demande de financement pour le renouvellement de l'exposition AlterAnima.
- Autorisation de cosigner une démarche de représentation publique concernant le financement des musées.

500e réunion du conseil d'administration - 19 janvier 2026

- Adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour les admissions et les abonnements.
- Adoption du budget 2026-2027.
- Approbation du projet de renouvellement d'AlterAnima et autorisation de déposer la demande de financement.
- Approbation du remplacement de l'unité de régulation des réserves muséales.

501e réunion du conseil d'administration - 30 mars 2026

- Entérinement de l'augmentation de la marge de crédit du Musée afin de soutenir les besoins de liquidités liés à la fin du projet Sève.
- Adoption des principes applicables aux employés non syndiqués selon les paramètres de la nouvelle convention collective.